



RÉGLEMENT DE LA JOURNÉE

Seules les motos conformes au code de la route et dont la cylindrée est égale ou supérieure à 125 cm³ et ne dépassant pas 95 dB, sont autorisées à participer.

Les participants doivent être titulaires d'une assurance responsabilité civile.
Toute notion de compétition entre participants est exclue.

Les motards devront être, au minimum, équipés de casque, blouson, gants et chaussures montantes et porter durant toute la journée les brassards de couleurs différentes qui leur seront attribués au départ.

Les motards respecteront les mesures de sécurité imposées par les organisateurs dans l'enceinte du circuit et sur la piste ainsi que les recommandations effectuées par les animateurs sur la piste.

Les conducteurs, dans un premier temps, effectueront seuls les ateliers pratiques et pourront dans un deuxième temps, sur avis de l'encadrement, effectuer ces épreuves avec leur passager éventuel. Les passagers, titulaires du permis de conduire correspondant, pourront effectuer les mêmes épreuves pratiques.

Pour accéder à la PISTE DE VITESSE vous devrez porter les équipements personnels tels que protection dorsale et un équipement type combinaison cuir ou pantalon et blouson munis d'une fermeture éclair pouvant les rendre solidaires. Ceux-ci sont OBLIGATOIRES et aucune location ne sera possible sur place.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant dont le comportement nuirait à l'organisation ou serait dangereux pour les autres participants.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la journée pour des raisons de sécurité.

Date :

Signature :

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES